
Etude de la population du Manakin noir «*Xenopipo atronitens*» de la RNR Trésor Commune de Roura



Manakin noir (*Xenopipo atronitens*), mâle adulte – RNR Trésor 2017



Manakin noir (*Xenopipo atronitens*), femelle adulte – RNR Trésor 2010

Sommaire

| | |
|----------------------------------------------------|----|
| Introduction..... | 2 |
| 1. Bibliographie générale..... | 3 |
| 1.1. Distribution en Amérique..... | 3 |
| 1.2. Statut mondial..... | 3 |
| 1.3. Ecologie..... | 4 |
| 2. Présence du Manakin noir en Guyane..... | 4 |
| 2.1. Distribution en Guyane..... | 4 |
| 2.2. Statut en Guyane..... | 5 |
| 2.3. Ecologie en Guyane..... | 6 |
| 3. Méthodologie de l'étude menée en 2017..... | 6 |
| 3.1. Objectifs..... | 6 |
| 3.2. Déroulement des missions de terrain..... | 7 |
| 4. Résultats de l'étude menée en 2017..... | 10 |
| 4.1. Description de l'habitat du Manakin noir..... | 10 |
| 4.2. Résultats des deux missions..... | 12 |
| 4.3. Données issues des captures..... | 14 |
| 4.4. Données issues des recaptures..... | 14 |
| Conclusion et Perspectives..... | 16 |
| Bibliographie | 17 |

Introduction

Extrêmement rare et mal connu en Guyane, le Manakin noir (*Xenopipo atronitens*) est à ce jour uniquement répertorié dans la Réserve Naturelle Régionale Trésor. Face à ce constat, la Réserve Naturelle fait de la connaissance et de la conservation de cet oiseau une de ses priorités.

Une étude sur cette espèce est donc inscrite au plan de gestion 2015-2019 de la Réserve et bénéficie d'un financement de la DEAL. Les objectifs de cette étude sont divers et s'orientent vers une acquisition de connaissances sur l'écologie locale de ce passereau.

Les deux premières années de cette étude constituent une phase préliminaire, destinée à acquérir des informations, notamment sur l'efficacité des méthodes d'inventaire de cet oiseau discret. Cette phase préliminaire initie également un programme de suivi par le marquage des individus de la Réserve Naturelle.

Ce rapport expose les résultats obtenus lors de cette première année de suivi. Après une brève présentation de la situation de cette espèce au niveau continental, les informations disponibles relatives à sa présence en Guyane sont détaillées. La méthodologie mise au point en 2017 pour suivre la population de la Réserve est ensuite approfondie. Enfin, les premiers résultats obtenus lors de ces premières sessions sont décrits.

1. Bibliographie générale

1.1. Distribution en Amérique

Le Manakin noir a une répartition continentale plutôt réduite, essentiellement située sur le Nord de l'Amérique du sud. Les populations connues s'étendent surtout sur le plateau des Guyanes, depuis l'Est de la Colombie jusqu'à l'état d'Amapa au Brésil. L'espèce est également implantée au sud de l'Amazonie, dans les états brésiliens du Para, d'Amazonas et du Mato Grosso.

Des données sporadiques sont enregistrées au Pérou et en Bolivie. Elles suggèrent que cette espèce pourrait avoir une distribution continentale plus vaste, étendue à l'ensemble du massif forestier amazonien.

La discrétion de cet oiseau conduit probablement à une sous-estimation de sa répartition réelle.

1.2. Statut mondial

Le Manakin noir est considéré comme non menacé (LC = Préoccupation mineure) par l'UICN au niveau mondial.

En effet, son aire de répartition est très vaste et n'atteint pas les seuils de menace. Bien que l'espèce soit considérée comme ayant une tendance à la baisse de ses populations, ce phénomène ne paraît pas être d'ampleur à mettre en péril les populations actuelles, probablement nombreuses.

Considéré comme localement commun dans des secteurs d'habitat favorable (Venezuela, Suriname), ce passereau fait toutefois l'objet d'une distribution non homogène, restreinte à des zones ponctuelles et dispersées, à la faveur des sols sableux.



Répartition mondiale du Manakin noir

1.3. Ecologie

Les informations relatives à l'écologie du Manakin noir sont peu nombreuses. L'espèce est à l'heure actuelle un des manakins les plus méconnus.

Au sujet de son habitat, sont principalement citées les savanes arbustives ou buissonnantes, les forêts inondables rabougries (*varzea*), les forêts-galleries, les forêts claires sur sols sableux. En ce qui concerne son alimentation, est reportée la consommation de petits fruits et d'insectes. Le Manakin noir s'associerait régulièrement aux rondes multi-spécifiques pour la prospection alimentaire.

La nidification du Manakin noir est complètement inconnue. Aucun nid de cette espèce n'a jamais été découvert. A l'inverse des autres manakins, les parades des mâles sont peu spectaculaires et réduites à des vocalisations et des poursuites.

Au niveau de ses déplacements potentiels, cette espèce est considérée comme résidente.



Biotope favorable d'une forêt sur sable blanc à Iracoubo Savane de la RN Trésor «site d'étude»

2. Présence du Manakin noir en Guyane

2.1. Distribution en Guyane

Découvert pour la première fois par Tanguy Deville dans les années 1990 sur Trésor, le Manakin noir (*Xenopipo atronitens*) a depuis été confirmé à 2 reprises en 2009 puis 2010 par des sessions de capture sur le site historique des savanes de la réserve.

Avec une femelle étonnamment capturée lors d'une session STOC (secteur forestier adjacent à la RD6), il s'agit des seuls contacts vérifiés de l'espèce en Guyane.

29 mai 2009 : 1 mâle capturé (bague) dans les savanes RN Trésor (Pineau K.)

11 juillet 2010 : 1 femelle capturée (bague) sur la station STOC RN Trésor (Pineau, Luglia, Uriot & Pelletier)



Femelle capturée sur la station STOC Trésor/ D.Laversanne

19 octobre 2010 : 1 mâle capturé (contrôle) dans les savanes RN Trésor (Luglia T.)

20 octobre 2010 : 1 autre mâle capturé (bague) dans les savanes RN Trésor (Luglia T.)

Une autre donnée « probable » est citée dans la base de données « Faune-Guyane » (GEPOG), mais cette donnée n'a pu être vérifiée et n'est pas homologuée, bien que l'habitat soit similaire à ce qui est connu des populations voisines du Suriname.

10 février 2004 : 1 couple en forêt sèche de lisière de savane au CSG (Ackermann L.)

2.2. Statut en Guyane

Le Manakin noir est déterminant pour la désignation des ZNIEFF de Guyane, en raison de sa rareté et de son lien écologique à des biotopes originaux et peu répandus en Guyane.

Depuis 2015, le Manakin noir est désormais protégé en Guyane par le nouvel arrêté ministériel. De plus, il fait partie des rares espèces qui bénéficient d'une protection de son habitat au-delà de la protection des individus.

L'évaluation du statut de menace qui pèse sur cette espèce en Guyane a conduit l'UICN à le considérer comme « DD = Données insuffisantes ». En effet, à ce jour les quelques données disponibles ne suffisent pas à comprendre son statut en Guyane (distribution, effectifs). Il est probable que cette espèce soit plus répartie que ne le laisse supposer la localité unique répertoriée à ce jour.

Cette localité unique étant située dans un espace naturel protégé, la population de Manakin noir concernée ne fait pas l'objet de menace concernant son habitat.

Toutefois, les savanes et leurs lisières sont typiquement des biotopes menacés en Guyane, et des populations de Manakin noir pourraient se trouver menacées bien qu'encore non répertoriées.

2.3. Ecologie en Guyane

En raison du faible nombre de données en Guyane, peu d'informations sont disponibles pour comprendre l'écologie de l'espèce sur ce territoire.

En ce qui concerne la nature de l'habitat utilisé par cette espèce dans la RNR Trésor, il apparaît que le Manakin noir exploite les savanes arbustives hydromorphes et les lisières boisées. Toutefois, la capture d'une femelle réalisée en pleine forêt primaire, suggère que cette espèce pourrait également utiliser des secteurs de forêt drainée. A ce stade, cette donnée ponctuelle ne permet de savoir s'il s'agit d'une présence anecdotique liée à un déplacement, ou d'une réelle utilisation de cet habitat de forêt mature drainée.

Si la donnée issue du CSG était confirmée, la présence de Manakin noir dans des biotopes de forêt claire sur sable ouvrirait de nouvelles perspectives de recherche dans des habitats similaires, dans l'ouest du département.

Mises à part ces informations liées à la nature des habitats utilisés, il convient également de signaler qu'un des mâles capturés en octobre 2010 présentait une protubérance cloacale, signe d'une période de reproduction active.



Savane et bordure forestière du site de la R.N Trésor

3. Méthodologie de l'étude menée en 2017

3.1. Objectifs

Les objectifs visés par cette étude de la population de Manakin noir de Trésor sont multiples :

- Confirmer la présence de l'espèce sur le site
- Dénombrer les effectifs de Manakin noir de cette population
- Marquer ces individus afin d'initier un suivi
- Tester et évaluer les méthodes de détection et de capture
- Décrire les composantes de l'habitat utilisé sur le site

Afin de réaliser ces objectifs, la capture et le marquage (bague métal et bagues couleurs) s'avèrent indispensables. Un Programme Personnel de capture sur le Manakin noir a donc été déposé et validé auprès du CRBPO (Muséum Paris).



Baguage d'un mâle de Manakin noir

3.2. Déroulement des missions de terrain

En raison des difficultés d'accès au site (2 à 3 heures de marche) et en fonction des contraintes budgétaires, la méthodologie retenue s'organise autour de deux missions de 3 jours par an, avec l'intervention de 4 personnes (2 bagueurs et 2 gardes de la réserve).

Ces deux missions se sont déroulées du 15 au 17 mars puis du 22 au 24 mai 2017.

10 stations d'échantillonnage (avec 48 mètres de filets minimum) sont déployées 2 fois par an. Donc chaque station sera échantillonnée 4 fois au cours des deux années de la phase exploratoire.

Chaque station est distante d'environ 100 mètres de la station voisine. Les dix stations couvrent donc densément la zone favorable et accessible, sur une surface globale d'environ 16 hectares.

Protocole : Chaque équipe (1 bagueur et 1 garde) réalise 5 points d'échantillonnage. Chaque point d'échantillonnage nécessite la mise en place de 4 filets de 12 mètres, avec un dispositif de repasse du chant au centre de la station. Sur chaque station il est prévu de capturer pendant 2 heures, avec diffusion intermittente du chant (5 minutes de diffusion toutes les 30 minutes).



Filet de capture

6 sessions de contrôles visuels seront réalisées chaque année et assurées par les gardes de la réserve. L'endroit est particulièrement isolé, à environ trois heures de marche de la route et les gardes ne se rendent pas chaque mois dans cette savane. Il est donc impossible de songer à réaliser une pression mensuelle de contrôle.

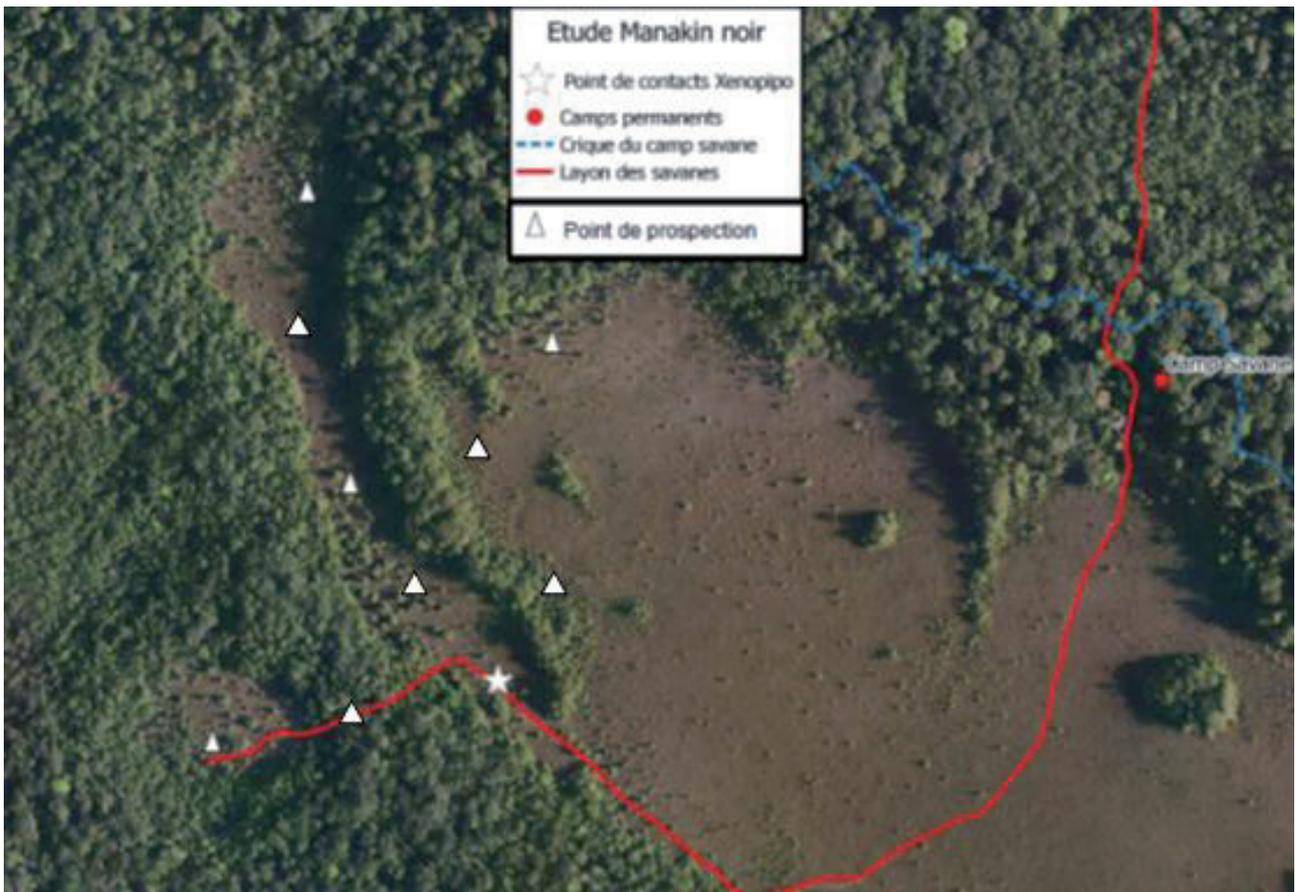
Ces suivis visuels seront réalisés sur l'ensemble des 10 stations (20 à 30 minutes d'observation sur chaque station, avec repasse du chant) dès qu'au moins 5 individus seront marqués sur l'ensemble de la zone. Sinon ces contrôles se limiteront aux stations sur lesquelles des oiseaux ont été réellement capturés.

La cartographie page suivante présente la situation globale de la zone d'étude, ainsi que les 10 stations d'échantillonnage.

Mis à part le site connu indiqué sur la carte par une étoile, les autres captures et les contrôles auront lieu dans les trois petites zones de savane arbustive à proximité immédiate (ouest, nord-ouest et nord), à moins de 500 mètres du site initial.

Les 10 sites retenus sont indiqués sur la carte (1 site connu et 9 sites nouveaux).

Carte de la situation globale de la zone d'étude



En 2017 et 2018, le suivi avec capture se fera uniquement sur cette zone, qui représente environ 400mX400m (16 hectares), en ce qui concerne les opérations de marquage et de contrôle.

Les forêts hydromorphes de lisière sont quasiment impénétrables, et la mise en place de filets en forêt nécessiterait de réaliser des grosses travées impactantes. Les gestionnaires de la réserve ne sont pas favorables à l'ouverture de nouveaux sentiers ni à la coupe de la végétation.

Les stations de capture seront donc essentiellement situées en milieux ouverts, dans les savanes et à proximité des lisières. Quand la configuration le permet, un ou deux filets sont disposés dans des portions forestières.



Filets de captures dans la partie forestière du site

4. Résultats de l'étude menée en 2017

4.1. Description de l'habitat du Manakin noir

Les captures réalisées en 2009, 2010 et 2017 permettent de visualiser les types d'habitat utilisés par le Manakin noir.

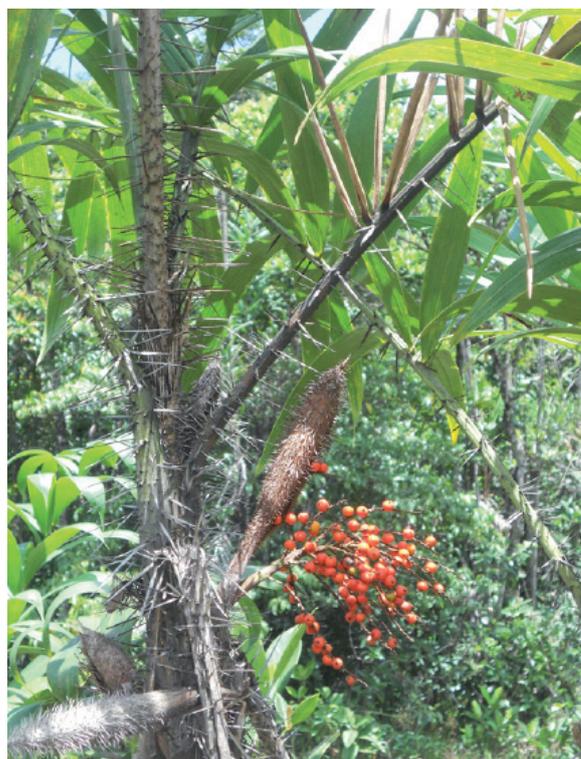
Sur le site des savanes de Trésor, l'habitat utilisé par le Manakin noir peut être qualifié de « savanes arbustives hydromorphes et forêts basses inondées des lisières ». En effet, d'une part des individus ont été capturés en milieu ouvert, en déplacement à travers les arbustes de la savane. Mais un individu a été également capturé en sous-bois forestier, à proximité immédiate de la lisière.

D'une manière générale, les manakins sont des oiseaux forestiers, strictement liés aux sous-bois sombres et qui évitent de se rendre dans des habitats ouverts. A ce niveau, le Manakin noir semble représenter une exception et n'hésite pas à se déplacer en savane en pleine lumière.

Les savanes très hydromorphes et arbustives de Trésor apparaissent comme le principal marqueur au niveau paysager. En effet, ces savanes présentent un sol argileux où l'eau s'infiltrerait mal et elles sont complètement inondées une grande partie de l'année. Près des lisières, des zones buissonnantes se caractérisent notamment par la présence du palmier *Bactris campestris*, strictement inféodé à ce type d'habitat. Ces palmiers font en général une hauteur de 6 à 8 mètres et sont accompagnés d'autres plantes ligneuses ou herbacées, formant ainsi des bosquets denses. Les autres arbustes qui constituent ces bosquets en compagnie des palmiers sont *Humiria balsamifera*, *Chrysobalanus icaco*, *Clusia spp.* et *Tabebuia insignis*. Des espèces ligneuses basses sont associées à ces buissons, notamment *Psychotria pseudinundata* et *Miconia ciliata*.



Miconia ciliata



Bactris campestris

Les forêts basses sont bien répandues sur l'ensemble des lisières de ces savanes. Ces formations sont particulièrement denses et sont globalement d'une hauteur réduite, généralement autour de 12 à 15 mètres. Les petites arbres de 5 centimètres de diamètre y sont nombreux et caractérisent cet aspect de formation basse et dense. Les arbres matures parviennent à un diamètre de 15 centimètres et quelques rares émergents atteignent un diamètre de 50 centimètres, et une hauteur de 20 à 25 mètres.

Le sol de ces boisements est argilo-terreux, inondé pendant une importante partie de l'année. Ce sol se caractérise par la présence de nombreuses buttes et de nombreux trous. Les lianes paraissent finalement assez peu nombreuses et la qualification de « forêt lianescente » n'est pas à retenir pour ce type de formation basse à Trésor.

Les arbres identifiés dans ces boisements sont assez similaires à ceux observés sur la savane : *Humiria basamifera*, *Clusia spp.*, *Bactris campestris*, *Parinari campestris*, *Symphonia globulifera*. Toutefois, les petits arbres largement constitutifs du massif ne sont pour l'instant pas identifiés.



Bien que la description de ces habitats soit encore partielle et à améliorer, il est important de constater dès à présent qu'il s'agit d'un habitat rare et peu distribué en Guyane. En effet, les savanes hydromorphes à *Bactris campestris* sont uniquement situées dans l'est du département, entre Kaw et l'île de Cayenne.

En effet, à partir de Macouria et de Kourou, le palmier *Bactris campestris* disparaît et n'est plus que sporadique. Les seules savanes guyanaises qui présentent de tels faciès avec des grands bosquets à *Bactris campestris* sont : savanes de Trésor, savanes de Nancibo, savanes du Galion et de Tonnégrande, savanes de Cayenne. Si cet élément paysager s'avérait pertinent pour la présence du Manakin noir, les prospections de nouvelles populations seraient assez faciles à cibler sur ce type d'habitat peu répandu.

4.2. Résultats des deux missions

Les résultats obtenus sont plutôt décevants en rapport à la pression de capture fournie, avec seulement deux oiseaux capturés au cours de ces deux missions et seulement un contact auditif.

Ces trois données de contact de l'espèce ont été réalisées uniquement lors de la première mission en mars.

La seconde mission réalisée en mai n'a permis d'apporter aucun élément supplémentaire. Aucune capture n'a été effectuée, ni aucune réponse à la repasse. Le déroulement fut différent de la session précédente en raison de la météorologie.

En effet, le ciel ensoleillé a été un handicap certain pour la réalisation des captures en lisières et en savanes, les conditions se révélant trop dangereuses pour les oiseaux. Toutefois, la pression de capture fut la même que lors de la première session, mais avec des tournées plus rapprochées. Malgré cela, nous nous sommes rendu compte que l'ensemble des espèces de savanes semblaient être absentes ou inactives. Seuls les filets forestiers ont permis de réaliser quelques captures.

Ces faibles résultats posent dès lors divers questions :

Soit nous avons affaire à une micro population, avec peu d'individus présents dans le secteur étudié. Le fait qu'un des deux individus capturés soit un oiseau déjà marqué corrobore cette hypothèse. Les Manakins noirs seraient très fidèles au site et les populations probablement faibles.

Soit l'espèce est très discrète, difficile à capturer et nous n'avons pas une bonne représentation des individus présents.

Soit l'espèce est saisonnière et n'est pas présente en permanence sur le site des savanes. La configuration du site nous oblige à capturer en savane et en lisières, ce qui concerne probablement des oiseaux en transit, puisque le Manakin noir est essentiellement une espèce forestière. Le biais induit par la localisation des stations d'échantillonnage est probablement fort.

Au sujet de la diffusion des émissions sonores, aucune réponse n'a été obtenue durant les tentatives faites lors des six journées d'inventaire.

Ce constat remet peut-être en question l'utilisation de cette méthode pour repérer auditivement l'espèce.

Il convient d'ajouter que la méthode de la repasse ne semble pas bien fonctionner d'une manière générale pour la famille des manakins.



Mesure du bec

4.3. Données issues des captures

Deux individus de Manakin noir ont été capturés lors des six journées d'inventaires.

Le premier oiseau (XENATR - bague n°6975867) a été contacté et capturé le 15 mars à 16h00. Cet individu criait intensément avant la capture et fut repéré dès notre arrivée. Il ne s'agissait pas d'un chant élaboré mais probablement d'un cri territorial, répété à intervalles réguliers. Cet oiseau a été rapidement capturé en sous-bois de lisière, très probablement grâce à la repasse de son chant.

Il s'agissait d'un mâle adulte, donc d'un oiseau qui a passé sa troisième année si on se réfère aux autres espèces de manakins. Cet individu avait un plumage usé mais sans mue des grandes plumes. Son crâne était partiellement déplumé. L'absence de protubérance cloacale sur cet individu signale qu'il n'est pas en pleine période d'accouplement, ce qui ne prouve pas forcément que l'oiseau ne soit pas nicheur à cette période là.

Les mensurations relevées sur ce Manakin noir sont :

Aile pliée = 72 mm

Queue = 45 mm

Bec = 13,7 mm

Tarse = 16 mm

Cet individu a été bagué « couleurs » = Jaune sur Bleu à la patte gauche.



Manakin noir : individu 1



individu 2

Le deuxième individu (XENATR bague n°5098108) a été capturé le lendemain, le 16 mars à 11h00. Cet oiseau a été intercepté dans la savane, sans intervention de la repasse du chant, lors d'un déplacement en provenance du même site que le premier individu.

Il s'agissait également d'un mâle adulte, mais à notre grande surprise il était déjà bagué. Cet oiseau avait été marqué sur ce site en octobre 2010, soit 6 ans et 5 mois précédemment. La biométrie n'a pas été relevée, déjà notée antérieurement, pour éviter un stress supplémentaire. Cet oiseau avait globalement un plumage neuf mise à part sa queue usée.

Il ne présentait pas de protubérance cloacale.

Cet individu a été bagué « couleurs » = Bleu sur rouge à la patte gauche.

Les deux individus capturés en mars 2017 n'apportent pas d'élément significatif d'une reproduction active à cette période.

Nombre minimal d'individus

Au mois de mars 2017, nous pouvons attester que deux mâles adultes étaient présents sur le site. Un autre contact auditif probable suggère la présence d'un troisième individu.

Sex-ratio des effectifs de la population (présence de lek ?)

Lors de ces missions, deux mâles furent capturés et aucune femelle ne fut contactée. Aucune information relative à la présence d'un lek n'a été relevée.

Informations relatives à son alimentation – collecte de graines déféquées

Un des individus a expulsé des fientes violettes avec de petites graines. Ces graines n'ont pu être récoltées mais il s'agit sans doute d'une Mélastomatacée, et très probablement de *Miconia ciliata*, abondant sur la zone et quasiment la seule espèce de cette famille sur place.



Mesure de l'aile

4.4. Données issues des recaptures

Trois oiseaux ont déjà été marqués sur le périmètre de la Réserve en 2009 et 2010, dont deux sur le site des savanes et un au sommet de la montagne.

Un de ces trois individus marqués a été rattrapé cette année, soit plus de six années après son marquage.

Taille de territoire et utilisation de l'espace

Aucun contrôle à distance n'a été réalisé. Seuls les endroits déjà connus ont permis de contacter le Manakin noir. Nous avons été attentifs à la détection de cette espèce sur d'autres secteurs (alentours du camp et chemin d'accès) et nous ne l'avons pas contactée autre part.

A ce sujet, il est important de rappeler cette capture étonnante d'une femelle (la seule femelle capturée en Guyane) sur le sommet de la montagne de Kaw en pleine forêt primaire. Ce lieu se situe à trois kilomètres de distance de la localité connue en savane. Cette donnée laisse entrevoir que le Manakin noir soit capable de grands déplacements pour transiter d'un habitat favorable à un autre. Cela pourrait également indiquer que cette espèce utilise des habitats plus variés qu'on ne le suppose.

Fidélité au site

Seulement deux oiseaux ont été marqués en 2009 et 2010 sur le site historique des savanes. Le fait de recapturer un de ces deux oiseaux six ans plus tard, exactement sur le même lieu, démontre sans ambiguïté **une extrême fidélité au site**, et probablement une faiblesse des effectifs.

A ce sujet, il convient de rappeler que le premier Manakin noir marqué en mai 2009 avait été recapturé en octobre 2010. Finalement, les deux individus de Manakin noir marqués ont tous deux été rattrapés, un an et demi et six et demi plus tard. L'espèce apparaît donc particulièrement fidèle au site.

Un parallélisme peut être établi avec ce qui est observé sur d'autres espèces de manakins en Guyane, qui s'avèrent également très fidèles à leur territoire.

Survie locale annuelle

Lors de sa capture en 2010, l'oiseau marqué devait avoir au minimum 3 ans, l'âge minimal de l'acquisition du plumage adulte dans cette famille. On peut donc établir que lors de ce contrôle réalisé en mars 2017, **cet individu devait avoir au minimum une dizaine d'années**.



Conclusion et Perspectives

Une telle étude de marquage et de suivi sur une espèce aussi discrète et aussi mal connue s'avérerait périlleuse. D'après nos premières observations, pour que cette étude soit viable, le nombre minimal d'individus n'est pas atteint et une modification du protocole est nécessaire.

L'habitat principal du Manakin noir est forestier. Les captures réalisées en savane sont d'ordre aléatoire et concernent des oiseaux qui transitent d'un habitat forestier à un autre. Ces captures incidentes en savane ne permettent pas d'évaluer la taille de la population forestière.

L'installation de stations d'échantillonnage supplémentaires en forêt apparaît incontournable, pour mettre en place une réelle étude efficace sur cette espèce.

L'impact de ces travées peut être minimisé en attachant les lianes et en penchant les arbustes afin de couper au minimum la végétation. Cette action s'apparenterait plus à de l'élagage des plantes buissonnantes qu'à une ouverture de larges layons. Cette mesure est indispensable pour la bonne réalisation de cette étude et doit pouvoir être menée avec un impact faible sur le milieu naturel.

Au sujet des saisonnalités, vu le faible résultat obtenu en mars et en mai, il est primordial de réaliser les deux prochaines missions à des saisons encore non prospectées.

Une mission en octobre serait souhaitable malgré les difficultés climatiques, en raison du probable indice de nidification relevé en octobre 2010. Une autre mission en début de saison des pluies serait idéale (décembre ou janvier) afin d'avoir au final une pression de capture bien répartie sur l'année.

Au vu des faibles réussites de captures, il apparaît pour le moment obligatoire de reporter le projet de suivi télémétrique de cette espèce sur le site. En effet, nous ne sommes pas pour le moment en mesure de garantir la réussite de sa capture et donc de mettre en place un suivi intensif.

Le budget prévu pour le suivi télémétrique pourrait être réattribué à une « étude-test » par enregistrement sonore, avec enregistreur de type « SM2 ». Si elle s'avérait efficace, cette technique permettrait d'enregistrer automatiquement les périodes de chant et donc de reproduction sans aucun dérangement. Ces résultats pourraient alors nous aider considérablement à affiner la connaissance des périodes optimales pour capturer cette espèce et conduire les études de suivis de populations.

Cette analyse acoustique pourrait également permettre de confirmer l'organisation en lek de cette espèce, en cas de détection de plusieurs mâles chanteurs au même endroit. Le travail d'analyse des enregistrements sera par contre probablement très chronophage, puisqu'il ne peut être automatisé.

Au-delà des améliorations indispensables à ce programme, ces opérations nous auront tout de même permis d'obtenir des informations biologiques importantes. Le suivi annuel de ce site apparaît primordial et rentable, même si la population est faible, puisqu'il apporte des données complètement nouvelles sur la longévité et la fidélité du Manakin noir.

Bibliographie

DEL HOYO & al., 2004. Handbook of the Birds of the World - Volume 9. Lynx Edicions

GEPOG, 2017. Base de données Faune-Guyane (<http://www.faune-guyane.fr>)

HAVERSCHMIDT F., 1994. Birds of Suriname. Vaco.

HILTY S., 2003. Birds of Venezuela. Christopher Helm, London.

TOSTAIN O., DUJARDIN J.-L., ERARD C. & THIOLLAY J.-M., 1992. Oiseaux de Guyane. Société d'Etudes Ornithologiques, Brunoy.

Site internet Xeno-canto : <http://www.xeno-canto.org/species/Xenopipo-atronitens>

